



Achat voiture via internet par un vendeur étranger

Par **janine**, le **05/08/2008** à **21:46**

j'ai répondu à une annonce parue sur boncoin.com où le vendeur proposait une voiture 206 1.9, mais celle ci se trouvait au Royaume Uni, le vendeur disait l'avoir achetée en France(car y travaillait) mais de retour dans son pays et devant les frais engagés pour une conduite à droite il préférait la vendre en France.rnJ'ai cru à la bonne foi de ce vendeur, qui s'engageait à prendre en charge les frais de transport du véhicule jusqu'à mon domicile...rndès lors que j'ai payé la moitié de la somme (c'est à dire 1600 euros il s'engageait à effectuer le transfert, (j'ai des mails qui tracent le cheminement de cette affaire) ... la société de transport united kingdom transports était celle chargée d'effectuer le transfert de cette voiture ...rnjai effectué par virement bancaire sur compte bancaire figurant sur le mail et la voiture devait arriver 4 jours plus tard, le 4ème jour la société de transport me demandait de verser le restant de la somme ... je leur ai spécifié que dès lors que la voiture sera visible le restant de la somme dû sera versé...rndepuis plus de nouvelles ... ni de la voiture encore moins des sous versés rnquels sont mes recours ? rnque dois je faire pour récupérer mes sous ? rnmerci de votre réponse rnrnvirement bancaire fait le 5 juillet, voiture devait être livrée le 11 ...rndepuis silence ... plus de réponse aux mails ...

Par **coolover**, le **05/08/2008** à **22:47**

Bonjour janine.rnrnLe cas que tu décris est malheureusement tombé plusieurs fois à mes oreilles... Le système que tu décris est très similaire et les arnaques sur les ventes de voiture par un vendeur étranger deviennent très fréquentes !rnrnAlors tu t'en doutes, je ne vais pas avoir beaucoup de solutions à t'apportées car bien souvent, et je suppose que c'est ton cas, le

vendeur a donné une fausse adresse, un faux nom, la société est gérée depuis une boîte postale... Bref tout un tas de choses qui font qu'on ne peut retrouver qui est derrière ça !

Comble du malheur, ta situation relève du droit anglais pour ce qui concerne la vente (Art. 3, Convention de Rome 19/06/1980) et les actions pour avoir le véhicule relèvent des juridictions anglaises, rendant les choses encore plus difficiles !

Bien sûr, tu peux porter plainte pour escroquerie en France et prévenir la DGCCRF mais peu de dossiers aboutissent, faute de retrouver les personnes concernées et vu la difficulté à créer une coopération franco-anglaise !

Tente quand même ces démarches on ne sait jamais !

Je suis bien désolé de ta situation et je trouve déjà bien que tu n'aies pas cédé à payer le solde du prix !